



www.mairieaumetz.com

**Aumetz
de A à Z**



**JOURNAL
MUNICIPAL
D'INFORMATION**



Juin 2016 N° 162

MP PRESTATIONS

2 rue de Hollande - 57710 AUMETZ - Tél : 03.82.91.09.00

mpprestations@free.fr

Electricité générale
Amén. intérieurs / extérieurs
VRD / Assainissements



PAILLET René : 07.86.87.04.06

MATHIEU Florian : 07.86.87.04.31

BUREAU D'ARPENTAGE ET DE TOPOGRAPHIE

plans de masse et parcellaires • lotissements • nivellements
implantations • études de voiries et réseaux divers • assainissements
Expertises



Jean-Luc BITARD S.A.

Société de Géomètres-Experts Fonciers D.P.L.G.

Jean-Luc BITARD

Géomètre-Expert Foncier D.P.L.G.

Expert Judiciaire près la Cour d'Appel de Metz

Tél. 03 82 53 28 09

6, rue Pèpin-le-Bref

Fax 03 82 53 56 20

57100 THIONVILLE

MAIRIE D'AUMETZ ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE

6 place de l'hôtel de Ville

B.P 18 - 57710

TEL. 03.82.91.90.63

FAX. 03.82.91.99.91

e.mail : aumetz.mairie@orange.fr

site internet : www.mairieaumetz.com

ouvert au public

du lundi au vendredi de

9h à 12h et de 15h à 18h

Permanence du Maire :

sur rendez-vous

Permanence des Adjointes :

sur rendez-vous

CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

FERREIRA Gérald 06.80.13.01.22 fax 03.82.25.32.66

	LONGWY rue de la Faïencerie	03.82.25.62.62
	LEXY A.S. RN 18 les Maragolles	03.82.23.22.11
	AUDUN LE TICHE rue S. Allende	03.82.59.23.00
	MONTMÉDY RUE DE VERDUN	03.29.80.26.46
	LONGUYON lieu dit "les Casernes".....	03.82.39.39.60 et/ou 03.82.39.49.49

SO.PRO.EST

Peinture Int. & Ext.
Décoration
Ravalement de façade
Revêtement de sol
Faux-plafonds - Cloisons

M. Pascal MARIANI

13, rue Antoine Pisslar - 57710 AUMETZ

Tél. : 03 82 59 26 75 Port : 06 72 13 86 94

APPROVISIONNEMENT GROUPE DE FUEL DOMESTIQUE

Renouvellement de l'approvisionnement groupé pour la fourniture de fuel domestique pour l'ensemble de la localité.
Dans ce cadre, les personnes désirant s'approvisionner en fuel sont priées de s'inscrire en Mairie pour bénéficier d'un tarif avantageux en fonction de la demande. Il serait souhaitable de commander un minimum de 20 000 litres.
Il est évident que le coût est en fonction du prix du marché à la date de la négociation avec le prestataire.
Les règlements par carte bancaire, espèces ou chèques sont acceptés (possibilité d'effectuer 2 chèques).
Toutes les personnes intéressées sont priées de se présenter en Mairie afin de s'inscrire.
Aucune demande ne sera prise par téléphone.
Date de limite d'inscription : vendredi 28 octobre 2016

Edito Sommaire

Cher(e) Aumessois et Aumessoises,

nous approchons de la moitié de notre mandat.

L'équipe municipale s'est réunie courant juin pour faire le point sur l'avancement de la mise en oeuvre de notre programme. Nous avons aussi acté la suite des travaux pour la fin du mandat.

Point phare: la construction d'un nouveau «centre culturel», où seront regroupés la médiathèque, le foyer du 3ème âge et l'harmonie municipale.

Le centre «Tullio CARRARO» est aujourd'hui inadapté aussi bien du point de vue de l'accès pour les personnes âgées ou handicapées, que du point de vue de la sécurité. L'équipe municipale a aussi acté l'installation de la WIFI sur la place de l'Hôtel de Ville, quand le très haut débit sera disponible à AUMETZ. Autre décision : la réfection des rues qui en ont le plus besoin, rue des Merlandes et rue des Roses par exemple...

A été également abordé le thème de l'informatique à l'école Marie CURIE.

Nous rencontrerons les enseignantes pour avoir une idée précise de leurs besoins.

C'est un survol rapide de ce qui a été décidé lors de cette réunion.

La politique aberrante du gouvernement qui réduit les dotations et étrangle financièrement les communes, nous a obligés à revoir à la baisse nos objectifs.

En effet la commune d'AUMETZ perdra 650.000 € de dotations sur l'ensemble du mandat.

Dans un prochain numéro, un article plus détaillé fera un point plus complet des décisions prises. Néanmoins les vacances sont là et je vous souhaite qu'elles soient bonnes, avec espérons-le, enfin le soleil.



Le Maire

Gilles DESTREMONT



AGENDA DU MAIRE

MARS

MAI

FEVRIER

JUIN

AVRIL

Responsable de la publication : Mr Gilles DESTREMONT - Maire
Rédaction : Mr Patrick RISSER - Conseiller Municipal en charge de la communication
Mr André KOGOVSEK - Chargé de communication Municipal

Impression : A2DV NUMERIQUE

Aumetz de A à Z / Juin 2016 /

SEANCE DU 4 FEVRIER 2016

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilles DESTREMONT, Maire.

Etaient présents :

M. DESTREMONT Gilles, Maire - M. LAURENT Maurice
Mme RENNIE Madeleine - M. PITUELLO Henri
M. RISSER Patrick - Mme HUMBERT Bernadette
M. ANGELI Hervé - Mme SPANIOL Paola
Mme CANGINI Isabelle - Mme KRANTIC Véronique
M. RIGHETTI Sébastien - Mme HUBERT Amandine
Mme LEGER Céline - Mme CHARY Marie-Paule
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

Mme LEBRUN Marie à M. DESTREMONT Gilles
M. BOURGUIGNON Nicolas à M. PITUELLO Henri
M. GASCHEN Emmanuel à Mme HUBERT Amandine
M. SCHROEDER Jean-Marie à Mme CHARY Marie-Paule

Absent :

M. KOGOVSEK David
Madame SPANIOL Paola a été élue Secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2015.

- **INFORMATION** sur l'utilisation des délégations données à Monsieur le Maire :

2015/85 : Signature d'une convention avec l'association « Habitat Jeunes des Trois Frontières » relative à la fourniture de repas pour les enfants fréquentant le périscolaire et la crèche d'Aumetz, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

N°2016-01 : Modification du prix de vente d'une parcelle au lotissement « Carreau de la Mine 3 ».

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de modifier le prix de vente de la parcelle n° 12 selon le tableau ci-dessous :

Référence parcelle	Ares	Prix du terrain TTC
12 **	12,07	Prix actuel 104 000,00 € €
		Nouveau prix 84 000,00 € €
* * Parcelle avec 2 contraintes		

- **CHARGE** Monsieur le Maire de communiquer aux acquéreurs potentiels de cette parcelle le nouveau prix de vente.

- **DONNE** à Monsieur le Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-02 - Versement de subventions aux associations dans

le cadre des Temps d'Activités Périscolaires.

A L'UNANIMITE (Monsieur PITUELLO Henri, conseiller municipal intéressé, ne prend pas part au vote de la subvention à la Protection Civile).

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

Basket Club: 12 participations : 360,00 €

Club d'Echec : 12 participations : 360,00 €

Protection Civile : 12 participations : 360,00 €

Représentant un total de 1.080,00 €

- **DECIDE** que cette somme sera inscrite et mandatée sur le Budget Primitif 2016 de la commune au Chapitre 65, Article 6574.

- **RAPPEL** que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association bénéficiaire.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-03 : Approbation de la modification des statuts du SIVU « Fourrière du Jolibois » à Moineville :

Adhésion de la commune de ENTRANGE.

A L'UNANIMITE

- **EMET** un avis favorable à l'adhésion de la commune de ENTRANGE au SIVU « Fourrière du Jolibois » à Moineville

- **DONNE** Pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-04 : Remplacement d'un membre démissionnaire du CCAS.

- **EST ELUE A L'UNANIMITE: Madame KRANTIC Véronique**

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-05 : **Redevance pour**

occupation provisoire du Domaine Public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

A L'UNANIMITE

- **ADOPTER** les propositions faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les

chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

- **FIXE** le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule suivante : 0,35 EUR/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.

- **DECIDE** que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-06 : **Avenant n° 1 à la convention d'entente entre la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol et la commune d'Aumetz.**

A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** la modification de l'article 9 de la convention d'entente signée le 08 septembre 2015 souhaitée par la C.A.V.F.,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'entente définie ci-avant conformément au projet joint à la présente délibération,

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-07 : **Cession à la commune d'une parcelle à l'euro symbolique.**

A L'UNANIMITE

- **ACCEPTE** l'acquisition par la Mairie d'Aumetz aux prix de l'euro symbolique de la parcelle n° 120 située Section 10 d'une contenance de 31 m2 appartenant initialement aux héritiers POTIER, vendue ensuite avec la maison d'habitation à Monsieur PHAM NGOC Antoine et Madame MILOJICA Sandrine domiciliés à Aumetz

- **CHARGE** l'étude de Maître LAPOINTE, notaire à Aumetz, de rédiger tous les actes relatifs à cette acquisition et de les transmettre au Pôle de l'Enregistrement et au Tribunal d'Instance pour inscription au Livre Foncier,

- **DECIDE** que tous les frais relatifs à cette acquisition seront à la charge de la commune et seront inscrits au Budget Primitif de l'année en cours,

- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour signer tous les actes relatifs à cette acquisition,

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DIVERS :

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est close à 21 H 00.

chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

- **FIXE** le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule suivante : 0,35 EUR/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.

- **DECIDE** que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-06 : **Avenant n° 1 à la convention d'entente entre la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol et la commune d'Aumetz.**

A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** la modification de l'article 9 de la convention d'entente signée le 08 septembre 2015 souhaitée par la C.A.V.F.,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'entente définie ci-avant conformément au projet joint à la présente délibération,

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-07 : **Cession à la commune d'une parcelle à l'euro symbolique.**

A L'UNANIMITE

- **ACCEPTE** l'acquisition par la Mairie d'Aumetz aux prix de l'euro symbolique de la parcelle n° 120 située Section 10 d'une contenance de 31 m2 appartenant initialement aux héritiers POTIER, vendue ensuite avec la maison d'habitation à Monsieur PHAM NGOC Antoine et Madame MILOJICA Sandrine domiciliés à Aumetz

- **CHARGE** l'étude de Maître LAPOINTE, notaire à Aumetz, de rédiger tous les actes relatifs à cette acquisition et de les transmettre au Pôle de l'Enregistrement et au Tribunal d'Instance pour inscription au Livre Foncier,

- **DECIDE** que tous les frais relatifs à cette acquisition seront à la charge de la commune et seront inscrits au Budget Primitif de l'année en cours,

- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour signer tous les actes relatifs à cette acquisition,

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DIVERS :

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est close à 21 H 00.

N°2016-08 : **Sollicitation de D.E.T.R. 2016 pour des travaux de rénovation, isolation et remise aux normes de l'espace Accueil/Réception de la Mairie situé au 1er étage.**

A L'UNANIMITE

- **DONNE** son accord pour la présentation à la D.E.T.R. d'un dossier de rénovation, isolation et remise aux normes de l'espace Accueil/Réception de la Mairie situé au 1er étage.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire établir les devis pour ces travaux, de constituer le dossier de demande de subvention et de le déposer en Sous-Préfecture,

- **APPROUVE** le Plan de financement prévisionnel suivant :

Coût Total des Travaux H.T. : 74.865,00 €

Etat D.E.T.R. 20 %, soit : 14.973,00 €

Commune d'Aumetz (autofinancement) : 59.892,00 €

- **DECIDE** que les dépenses relatives à ces travaux (74.865,00 € H.T. soit 89.838,00 € T.T.C.) seront inscrites au Budget Primitif 2016,

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-09 : **Approbation du Compte de Gestion 2015 relatif au Budget Principal M14.**

A L'UNANIMITE

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2015 du Budget Principal M14, établi par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du Budget Principal M14 du Receveur pour l'exercice 2015 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du Budget Principal M14 du Maire pour le même exercice.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-10 : **Approbation du Compte de Gestion 2015 relatif au Budget Assainissement M4.**

A L'UNANIMITE

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2015 du Budget Assainissement M4, établi par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du Budget Assainissement M4 du Receveur pour l'exercice 2015 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du Budget Assainissement M4 du Maire pour le même exercice.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-11 : **Approbation du Compte de Gestion 2015 relatif au Budget Lotissement « Carreau de la Mine 3 ».**

A L'UNANIMITE

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2015 du Budget Lotissement « Carreau de la Mine 3 », établi par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **PREND ACTE** du Compte de Gestion

N°2016-12 : **Approbation du Compte de Gestion 2015 relatif au Budget Lotissement « Carreau de la Mine 3 ».**

A L'UNANIMITE

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2015 du Budget Lotissement « Carreau de la Mine 3 », établi par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **PREND ACTE** du Compte de Gestion

N°2016-13 : **Approbation du Compte Administratif 2015 relatif au Budget Principal M14.**

A L'UNANIMITE

- **ADOPTER** le Compte Administratif 2015 du Budget Principal M14, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-14 : **Approbation du Compte Administratif 2015 relatif au Budget Assainissement M4.**

A L'UNANIMITE

- **ADOPTER** le Compte Administratif 2015 du Budget Assainissement M4, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-15 : **Approbation du Compte Administratif 2015 relatif au Budget Lotissement « Carreau de la Mine 3 ».**

A L'UNANIMITE

- **ADOPTER** le Compte Administratif 2015 du Budget Lotissement « Carreau de la Mine 3 », tel qu'il est annexé à la présente délibération.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-16 : **Approbation du Compte Administratif 2015 relatif au Budget Lotissement « Carreau de la Mine 3 ».**

A L'UNANIMITE

- **ADOPTER** le Compte Administratif 2015 du Budget Lotissement « Carreau de la Mine 3 », tel qu'il est annexé à la présente délibération.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-17 : **Affectation des Résultats de l'exercice 2015 au Budget Principal M14 2016.**

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** d'affecter au compte 1068 en Investissement (recette), la somme de 125.188,14 €,

- **DECIDE** de reporter au compte 002 en Fonctionnement (recette) la somme de 199.015,02 €,

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-18 : **Affectation des Résultats de l'exercice 2015 au Budget Principal M14 2016.**

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** d'affecter au compte 1068 en Investissement (recette), la somme de 125.188,14 €,

- **DECIDE** de reporter au compte 002 en Fonctionnement (recette) la somme de 199.015,02 €,

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

SEANCE DU 8 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DESTREMONT Gilles, Maire.

Etaient présents : M. DESTREMONT Gilles, Maire - M. LAURENT Maurice - Mme RENNIE Madeleine - M. PITUELLO Henri - M. RISSER Patrick - Mme HUMBERT Bernadette - M. ANGELI Hervé - Mme CANGINI Isabelle - Mme KRANTIC Véronique - M. RIGHETTI Sébastien - Mme HUBERT Amandine - Mme LEGER Céline.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LEBRUN Marie à M. ANGELI Hervé - M. BOURGUIGNON Nicolas à M. PITUELLO Henri - Mme SPANIOL Paola à Mme RENNIE Madeleine - M. GASCHEN Emmanuel à M. RIGHETTI Sébastien - M. KOGOVSEK David à Mme CANGINI Isabelle.

Absents excusés :

Mme CHARY Marie-Paule - M. SCHROEDER Jean-Marie.

M. ANGELI Hervé a été élu Secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 04 février 2016.

- **INFORMATION** sur l'utilisation des délégations données à Monsieur le Maire :

Néant

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

N°2016-08 : **Sollicitation de D.E.T.R. 2016 pour des travaux de rénovation, isolation et remise aux normes de l'espace Accueil/Réception de la Mairie situé au 1er étage.**

A L'UNANIMITE

- **DONNE** son accord pour la présentation à la D.E.T.R. d'un dossier de rénovation, isolation et remise aux normes de l'espace Accueil/Réception de la Mairie situé au 1er étage.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire établir les devis pour ces travaux, de constituer le dossier de demande de subvention et de le déposer en Sous-Préfecture,

- **APPROUVE** le Plan de financement prévisionnel suivant :

Coût Total des Travaux H.T. : 74.865,00 €

Etat D.E.T.R. 20 %, soit : 14.973,00 €

Commune d'Aumetz (autofinancement) : 59.892,00 €

- **DECIDE** que les dépenses relatives à ces travaux (74.865,00 € H.T. soit 89.838,00 € T.T.C.) seront inscrites au Budget Primitif 2016,

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-09 : **Approbation du Compte de Gestion 2015 relatif au Budget Principal M14.**

A L'UNANIMITE

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2015 du Budget Principal M14, établi par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du Budget Principal M14 du Receveur pour l'exercice 2015 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du Budget Principal M14 du Maire pour le même exercice.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-10 : **Approbation du Compte de Gestion 2015 relatif au Budget Assainissement M4.**

A L'UNANIMITE

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2015 du Budget Assainissement M4, établi par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du Budget Assainissement M4 du Receveur pour l'exercice 2015 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du Budget Assainissement M4 du Maire pour le même exercice.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-11 : **Approbation du Compte de Gestion 2015 relatif au Budget Lotissement « Carreau de la Mine 3 ».**

A L'UNANIMITE

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2015 du Budget Lotissement « Carreau de la Mine 3 », établi par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **PREND ACTE** du Compte de Gestion

N°2016-12 : **Approbation du Compte de Gestion 2015 relatif au Budget Lotissement « Carreau de la Mine 3 ».**

A L'UNANIMITE

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2015 du Budget Lotissement « Carreau de la Mine 3 », établi par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **PREND ACTE** du Compte de Gestion

N°2016-13 : **Approbation du Compte Administratif 2015 relatif au Budget Principal M14.**

A L'UNANIMITE

- **ADOPTER** le Compte Administratif 2015 du Budget Principal M14, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.</

N°2016-18 : Vote des Taux d'Imposition 2016 des Taxes Directes Locales.

A l'UNANIMITE

- **DECIDE** de fixer à titre prévisionnel à 556.318,00 € le montant des impôts directs locaux à percevoir pour l'exercice 2016.

- **DECIDE** en conséquence de ne pas augmenter les taux d'impositions et de les maintenir à leurs niveaux de 2015, soit :
 - 13,16 % pour la Taxe d'Habitation.
 - 16,23 % pour la Taxe Foncière sur le Bâti.
 - 89,80 % pour la Taxe Foncière sur le Non Bâti.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-19 : Approbation du Budget Primitif Principal 2016 M14.

A l'UNANIMITE

- **ADOPTÉ** par Chapitre pour la Section de Fonctionnement, et par Chapitre (avec opérations pour information) pour la Section d'Investissement, le Budget Primitif Principal de l'exercice 2016, tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

en Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 2.202.072,00 €
- Recettes : 2.202.072,00 €

en Section d'Investissement :

- Dépenses : 927.375,14 €
- Recettes : 927.375,14 €

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-20 : Vote des Subventions 2016 aux Associations.

A l'UNANIMITE, sauf pour les subventions suivantes :

Madame HUMBERT Bernadette, conseillère municipale intéressée, ne prend pas part au vote de la subvention de 757,00 € au Club Gym et Marche, Madame KRANTIC Véronique, conseillère municipale intéressée, ne prend pas part au vote de la subvention de 618,00 € au Country Club d'Aumetz, Madame HUBERT Amandine conseillère municipale intéressée, ne prend pas part au vote de la subvention de 412,00 € à l'Association des Parents d'Elèves d'Aumetz, Mesdames CANGINI, HUBERT, KRANTIC et Messieurs ANGELI et RIGHETTI s'abstiennent pour le vote de la subvention de 1.372,00 € au Comité des Fêtes.

- **DIT** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement des subventions aux associations figurent au Budget Primitif Principal 2016, chapitre 65, article 6574 pour un montant de **56.000,00 € et 657362 pour un montant de 29.000,00 €.**

- **DIT** que le versement de toute subvention ne se fera qu'après vérification que le dossier demandé à chaque association ait été restitué à la Mairie avec toutes les pièces demandées.

- **RAPPELLE** que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association

- **INDIQUE** que le tableau de versement des subventions aux associations est annexé au Budget Primitif 2016 (copie annexée à la présente délibération), conformément aux dispositions de la loi n° 92-125 relatives à l'Administration Territoriale de la République du 6 février 1992.

- **PRECISE** que les subventions seront versées courant d'année pour toutes les associations.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-21 : Affectation des Résultats de l'exercice 2015 au Budget Assainissement M4 2016.

A l'UNANIMITE

- **DECIDE** d'affecter au compte 1068 en Investissement (recette), la somme de **16.505,80 €**,

- **DECIDE** de reporter au compte 002 en Fonctionnement (recette) la somme de **16.408,98 €**,

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-22 : Vote de la Redevance Communale d'Assainissement 2016

PAR 16 VOIX POUR ET 1

ABSTENTION (M. PITUELLO Henri)

- **DECIDE** de fixer à **0,81 € Hors Taxes** le montant de la Redevance Communale d'Assainissement à percevoir par m3 pour l'exercice 2016,

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-23 : Approbation du Budget Primitif Assainissement 2016 M4.

A l'UNANIMITE

- **ADOPTÉ** par Chapitre pour la Section d'Exploitation, et par Chapitre (avec opérations pour information) pour la Section d'Investissement, le Budget Primitif Principal de l'exercice 2016, tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

en Section d'Exploitation :

- Dépenses : 115.250,80 €
- Recettes : 115.250,80 €

en Section d'Investissement :

- Dépenses : 436.072,62 €
- Recettes : 436.072,62 €

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-24 - Affectation des Résultats de l'exercice 2015 au Budget Lotissement « Carreau de la Mine 3 ».

A l'UNANIMITE

- **DECIDE** que le déficit de fonctionnement de 578.194,57 € sera reporté en section de fonctionnement (dépenses), ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

- **DECIDE** que l'excédent d'investissement de 750.295,14 € sera reporté en section d'investissement (recettes), ligne 001 « résultat d'investissement reporté ».

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-25 - Approbation du Budget Primitif 2016 Lotissement « Carreau de la Mine 3 ».

A l'UNANIMITE

- **ADOPTÉ** par Chapitre pour la Section de Fonctionnement, et par Chapitre pour la Section d'Investissement, le Budget Primitif Principal de l'exercice 2016, tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

en Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 787.374,81 €
- Recettes : 787.374,81 €

en Section d'Investissement :

- Dépenses : 759.475,38 €
- Recettes : 759.475,38 €

N°2016-26 - Affectation des Résultats de l'exercice 2015 au Budget Lotissement « Ecoquartier Zola ».

A l'UNANIMITE

- **DECIDE** que le déficit d'investissement de 7.535,00 € sera reporté en section d'investissement (dépenses), ligne 001 « résultat d'investissement reporté »

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-27 - Approbation du Budget Primitif 2016 Lotissement « Ecoquartier Zola ».

A l'UNANIMITE

- **ADOPTÉ** par Chapitre pour la Section de Fonctionnement, et par Chapitre pour la Section d'Investissement, le Budget Primitif Principal de l'exercice 2016, tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

en Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 300.000,00 €
- Recettes : 300.000,00 €

en Section d'Investissement :

- Dépenses : 300.000,00 €
- Recettes : 300.000,00 €

N°2016-28 - Autorisation de prise en charge des divers frais (transports, cours et entrées) pour l'activité piscine prévue à Villerupt pour les classes des 1^{er} et 2^{ème} cycles, pour l'année scolaire 2016/2017.

A l'UNANIMITE

- **AUTORISE** la prise en charge des divers frais (transport, cours et entrées) liés à l'activité « piscine » pour les enfants de l'école élémentaire Marie Curie, pour l'année scolaire 2016/2017.

- **DECIDE** que les sommes correspondantes sont inscrites au budget des exercices correspondants au chapitre 011.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-29 - Attribution de l'indemnité de conseil pour l'exercice 2016 au Receveur. PAR 13 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE ET 3 ABSTENTIONS,

- **DECIDE** de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

- **D'ACCORDER** en 2016 cette indemnité de conseil au taux de 100% par an au titre de ses prestations de conseil délivrées à la Commune ainsi qu'au Syndicat CES AUMETZ, dont l'actif a été intégré au Résultat de Clôture de l'exercice 2015.

- **DIT** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à : Monsieur BALAJ Roger, Receveur de la Commune pour l'année 2016.

- **DIT** que les cotisations CSG, RDS et Solidarité seront déduites avant versement.

- **DIT** que la dépense sera payée sur le crédit prévu à l'article 6225 du budget principal.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-30 Approbation de la modification des statuts du SIVU « Fourrière du Jolibois » à Moineville :

Adhésion de la commune de FAMECK. A l'UNANIMITE

- **EMET** un avis favorable à l'adhésion de la commune de FAMECK au SIVU « Fourrière du Jolibois » à Moineville,

- **DONNE** Pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-31 Recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pendant la période estivale. A l'UNANIMITE,

- **DECIDE** le recrutement d'agents contractuels dans le grade d'Adjoint Technique 2ème classe au cours de la période estivale (de mi-juin à mi-septembre), dans la limite de 16 agents pour une durée maximale de 3 semaines chacun afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité pendant cette période,

- **DECIDE** que ces seize postes seront ouverts aux candidats majeurs au jour du recrutement et titulaires de leur permis de conduire,

- **DECIDE** que ces seize postes sont créés à temps complet et seront rémunérés sur la base du tarif horaire du SMIC en vigueur à la période concernée,

- **DECIDE** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget de l'exercice en cours,

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-32 : Modification de l'adresse d'un immeuble. A l'UNANIMITE

- **DECIDE** d'attribuer à l'immeuble de Monsieur DIB Noureddine l'adresse suivante : 5, Place de la Maladrée.

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer le Centre des Impôts Fonciers de la modification d'adresse de l'immeuble.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-33 : Motion en faveur du Régime Local d'Assurance Maladie. A l'UNANIMITE

- **SOUHAITE** témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local via une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France et, à cette fin, soutient l'alignement des prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi et l'adoption d'un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs déjà effectif dans le reste de la France.

- **SOUHAITE** que le Régime Local tel qu'il existe actuellement soit appliqué au reste de la France.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-34 : Fixation du tarif de vente aux affouagistes du stère de bois des parcelles communales pour l'année 2016 et attribution des lots. A l'UNANIMITE

- **DECIDE** que le prix du stère de bois des parcelles communales mis en vente aux affouagistes est fixé à 3 € pour l'année 2016,

- **DECIDE** que l'attribution des lots se fasse selon la décision de la Commission «Bois»,

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-35 : Approbation de la cession du bail de chasse du lot n°2, agrément de la candidature, approbation du nouveau bail. A l'UNANIMITE

- **APPROUVE** la demande de cession de bail pour le lot 2 dont la contenance est de 372 ha 01 a 40 ca situé sur le ban communal d'Aumetz.

- **INDIQUE** que la cession n'a pas pour effet de modifier les éléments du bail de chasse, notamment le prix, la durée, l'objet, les conditions d'exécution.

- **DECIDE** d'agréer la candidature de Monsieur CARACCILO Joseph.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le nouveau bail pour le lot n° 2 avec Monsieur CARACCILO Joseph.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-36 : Demande de subvention de l'Ecole Maternelle Paul Verlaine pour un projet de classes transplantées (Grande Section) à Woimbey et (Petite/ Moyenne Section) à DEDELING. A l'UNANIMITE

- **DECIDE** qu'une subvention de 293,65 € sera versée à l'école maternelle Paul Verlaine d'Aumetz pour la sortie pédagogique de la classe de Grande Section (29 élèves) à la ferme de Woimbey et qu'une subvention de 827,05 € sera versée à cette même école pour la sortie pédagogique des Petites et Moyennes Sections (80 élèves) à la ferme de Dedeling, après production du justificatif du nombre d'enfants participant à ces séjours. Ces subventions s'évaluent à un montant total de 1.120,70 €, représentant 35 % du montant des sorties, sachant que 30 % (960,60 €) est attribué en participation normale et que 5 % (160,10 €) est attribué au titre d'aide aux élèves dont les parents rencontrent des difficultés financières. Ces subventions pourront être minorées en fonction du nombre d'élèves participant à ces séjours.

- **DECIDE** que cette somme sera inscrite et mandatée sur le Budget Primitif 2016 de la commune au Chapitre 65, Article 6574.

- **RAPPELE** que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association bénéficiaire.

- **DONNE** à Monsieur le Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DIVERS :

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est close à 22 H 30.

SEANCE DU 1er JUIN 2016

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DESTREMONT, Maire.

Etaient présents :

M. DESTREMONT Gilles, Maire - M. LAURENT Maurice Mme RENNIE Madeleine - M.PITUELLO Henri Mme LEBLUN Marie (arrivée à 20h15 à l'ouverture du point 2016/38) M. RISSER Patrick - M. BOURGUIGNON Nicolas Mme HUMBERT Bernadette - M. ANGELI Hervé Mme CANGINI Isabelle - M. RIGHETTI Sébastien M. GASCHEN Emmanuel - Mme HUBERT Amandine Mme CHARY Marie-Paule - M.SCHROEDER Jean-Marie. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme SPANIOL Paola à Mme RENNIE Madeleine M. KOGOVSEK David à M. LAURENT Maurice.

Absents excusés : Mme KRANTIC Véronique - Mme LEGER Céline.

M. BOURGUIGNON Nicolas a été élu Secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 08 avril 2016.

- **INFORMATION** sur l'utilisation des délégations données à Monsieur le Maire : Néant

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

N°2016-37 : Avis sur des demandes d'autorisation d'exploitation de 2 Parcs Eoliens de 2 Eoliennes: l'un sur le territoire de la commune de Boulange, l'autre sur le territoire de la commune de Sancy.

PAR 15 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (M. BOURGUIGNON Nicolas),

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à l'exploitation, par la Société SEPE DU BOIS DES CORPS d'un parc de 2 éoliennes sur le territoire de la commune de BOULANGE (Moselle),

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à l'exploitation, par la Société SODEGER HAUT LORRAINE d'un parc de 2 éoliennes sur le territoire de la commune de SANCY (Meurthe-et-Moselle),

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-38 : Actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) applicables au 1er janvier 2017.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2333-6 à L2333-16 ;

A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** de la mise en œuvre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) selon les modalités précisées ci-dessus,

- **DECIDE** de l'application au 1er janvier 2017 des tarifs tels que présentés ci-dessous :

Un plan des lots concernés est annexé à la présente délibération.

- **DECIDE** que soit exigé le dépôt d'un acompte de 5 % au moment de la signature du compromis de vente passé devant notaire.

- **DECIDE** que la signature de l'acte de vente ainsi que le paiement intégral du terrain se fasse au plus tard dans les neuf mois de la signature du compromis de vente.

- **CHARGE** Maître LAPOINTE, notaire à Aumetz, des compromis et des actes de vente relatifs à ces terrains.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-40 : Versement de subventions aux associations dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires.

A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

. Basket Club : 11 participations : 330,00 €

. Country Club : 11 participations : 330,00 €

. Harmonie : 11 participations : 330,00 €

. Club d'Echecs : 10 participations : 300,00 €

Représentant un total de : 1.290,00 €

- **DECIDE** que cette somme sera inscrite et mandatée sur le Budget Primitif 2016 de la commune au Chapitre 65, Article 6574.

- **RAPELE** que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association bénéficiaire.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-41 : Autorisation de signature avec la CAF d'un nouveau contrat Enfance Jeunesse pour la période 2016/2019.

A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention présentée par la CAF de la Moselle relative au nouveau contrat Enfance

Service d'Assainissement Collectif.

A L'UNANIMITE,

- **ADOpte** le règlement du service d'assainissement collectif dont le texte est joint en annexe.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-43 Répartition des dépenses liées à la réfection du Réseau Assainissement de la rue de l'Ancienne Mairie et des secteurs en aval : rues Paul Verlaine, du Cimetière et de la Fontaine.

A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** que les dépenses relatives aux études préliminaires de ces travaux (cabinet GIRARD Etudes, pour un montant total de 4.560,00 € TTC) seront réparties au prorata des estimations du coût des travaux, soit 32,35 % à la charge du Budget Communal, et 67,65 % à la charge du Budget Assainissement.

- **DECIDE** que les dépenses relatives à la préparation de ces travaux (géomètres, insertions de presse, études ou travaux divers, ...) seront réparties au prorata des estimations du coût des travaux, soit 32,35 % à la charge du Budget Communal, et 67,65 % à la charge du Budget Assainissement.

- **DECIDE** que les dépenses relatives à la Maîtrise d'œuvre des travaux seront réparties au prorata du coût réel des travaux, soit part relative à l'enfouissement des réseaux aériens à la charge du Budget Communal et le reste à la charge du Budget Assainissement.

- **DECIDE** que les dépenses relatives au Marché de travaux seront réparties au prorata du coût réel des travaux, soit part relative à l'enfouissement des réseaux aériens à la charge du Budget Communal et le reste à la charge du Budget Assainissement.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-44 : Demande de subvention pour les études Avant-Projet de travaux de mise en conformité des réseaux séparatifs et branchements particuliers du secteur de la Place de l'Hôtel de Ville.

A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le descriptif des travaux ainsi que son coût,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager le projet,

- **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse une aide financière de 70 % du coût de l'étude de réalisation des enquêtes domiciliaires et études Avant-Projet des travaux de mise en conformité des réseaux

separatifs et branchements particuliers du secteur de l'Hôtel de Ville.

- **FIXE** le plan prévisionnel de financement de cette étude comme suit :

Fonds Propres (30%) : 7.800,00 € H.T.

Subvention Agence de l'eau Rhin-Meuse (70 %) : 18.200,00 € H.T.

- **S'ENGAGE** à assurer le financement de la partie non couverte par la subvention demandée,

- **DIT** que les crédits budgétaires seront prévus au Budget Primitif 2016,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

- **DONNE** à Monsieur le Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

2016 - 45 : Demande de subvention auprès du SISCODIPE concernant les travaux «d'enfouissement des réseaux» prévus dans le cadre des travaux de réfection du réseau Assainissement de la rue de l'Ancienne Mairie et des secteurs en aval : rues Paul Verlaine, du Cimetière et de la Fontaine.

A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le descriptif des travaux ainsi que son coût,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager le projet,

- **SOLLICITE** auprès du SISCODIPE une subvention relative à ces travaux,

- **FIXE** le plan prévisionnel de financement de cette étude comme suit :

Fonds Propres (60%) : 75.794,50 € H.T.

Subvention SISCODIPE (40 %) : 50.463,00 € H.T.

- **S'ENGAGE** à assurer le financement de la partie non couverte par la subvention demandée,

- **DIT** que les crédits budgétaires seront prévus au Budget Primitif 2016,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

- **DONNE** à Monsieur le Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

2016-46 : Demande de subvention pour les études Avant-Projet de travaux de mise en conformité des réseaux séparatifs et branchements particuliers du secteur de la Place de l'Hôtel de Ville.

A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le descriptif des travaux ainsi que son coût,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager le projet,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de tout organisme pouvant aider financièrement la commune, notamment l'Etat, la Région, le Département, et les Fonds Parlementaires, une subvention sur le coût de l'étude de réalisation des enquêtes domiciliaires et études Avant-Projet des travaux de mise en conformité des réseaux

separatifs et branchements particuliers

du secteur de l'Hôtel de Ville, (estimation s'élevant à 26.000,00 € H.T.).

S'ENGAGE à assurer le financement de la partie non couverte par les subventions demandées,

- **DIT** que les crédits budgétaires seront prévus au Budget Primitif 2016,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.

- **DONNE** à Monsieur le Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

- **DONNE** à Monsieur le Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

2016-47 : Demande de subvention concernant les travaux prévus dans le cadre des travaux de réfection du réseau Assainissement et de requalification de la rue de l'Ancienne Mairie et des secteurs en aval : rues Paul Verlaine, du Cimetière et de la Fontaine.

A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le descriptif des travaux ainsi que son coût,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager le projet,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de tout organisme pouvant aider financièrement la commune, notamment l'Etat, la Région, le Département, et les Fonds Parlementaires, une subvention pour les travaux liés à la réfection du réseau Assainissement et à la requalification de la rue de l'Ancienne Mairie et des secteurs en aval : rues Paul Verlaine, du Cimetière et de la Fontaine. (estimation s'élevant à 340.000,00 € H.T.).

- **S'ENGAGE** à assurer le financement de la partie non couverte par les subventions demandées,

- **DIT** que les crédits budgétaires seront prévus au Budget Primitif 2016,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.

- **DONNE** à Monsieur le Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DIVERS :

- Intervention de Monsieur Jean-Marie SCHROEDER, Conseiller Municipal et Président du Comité des Fêtes, qui s'interroge sur le fait qu'il y ait eu 5 abstentions lors du vote des subventions aux associations pour celle attribuée au Comité des Fêtes alors que toutes les associations, ainsi que de la commune, ainsi que la mairie, bénéficient du prêt gratuit de matériel lors de leurs manifestations (exemple : le prêt à titre gratuit d'une friteuse alors qu'une location par une société extérieure revient à 140,00 € H.T. la journée).

Réponses de :

- Madame Amandine HUBERT : Je trouve le montant de la subvention attribuée trop élevé au vu du bénéfice que l'on retrouve en fin d'année et du solde de trésorerie très important. En outre, je trouve anormal que le

Comité des Fêtes fasse payer des locations de matériel.

- Monsieur Hervé ANGELI : Je me suis abstenu sur ce point car je considère que les associations n'ont pas à faire de bénéfices et à thésauriser de l'argent. L'argent reçu par le Comité des Fêtes devrait être réinvesti dans des acquisitions de matériel et des aides à d'autres associations communales. (Réponse de M. Jean-Marie SCHROEDER : c'est ce qui est fait, par de l'acquisition de matériel neuf qui est mis à disposition gracieusement des associations communales et de la mairie lors des manifestations). Monsieur Hervé ANGELI précise qu'à l'avenir toutes les demandes de subventions feront l'objet d'un examen approfondi.

- Vente de 4 terrains sur la parcelle des ateliers municipaux : Question de Monsieur Jean-Marie SCHROEDER : comment s'est faite la publicité pour la vente de ces terrains ? Réponse de Monsieur Gilles DESTREMONT : il n'y a pas eu de publicité, nous avons contacté les gens qui étaient intéressés par une parcelle au lotissement «Carreau de la Mine 3» et sur liste d'attente mais qui n'avaient pu en avoir précédemment.

- Règlement assainissement : information de Monsieur Gilles DESTREMONT : le futur policier municipal aura, dans ses missions, le contrôle des branchements assainissement.

- Question de Madame Marie-Paule CHARY : Comment s'est fait le recrutement de ce policier ? Réponse de Monsieur Gilles DESTREMONT : le recrutement n'est pas encore réalisé, une annonce a été passée par le biais du Centre de Gestion de la Moselle, une commission de recrutement examinera les candidatures reçues courant Juin.

- Problèmes de remontées d'eau aux abords de la Place de l'Hôtel de Ville : Monsieur Gilles DESTREMONT informe le Conseil qu'une étude va être menée par le Cabinet Lorraine Conseil de Juin à Août sur le secteur bordant la Place de l'Hôtel de Ville (notamment les rues Saint Martin, de l'église, de l'Hôtel de Ville, de la Fontaine) afin de trouver les moyens de solutionner le problème de remontés d'eaux usées dans les habitations.

Monsieur Henri PITUELLO tient à signaler qu'une grosse partie du problème vient du fait que le réseau assainissement se retrouve souvent bouché par des débris divers qui n'ont rien à faire dans ce réseau : lingettes, serviettes hygiéniques, graisse de friteuse, gravats divers, ... L'incivilité des gens qui jettent ces objets dans le réseau assainissement est la cause de la majeure partie des problèmes rencontrés.

Monsieur Maurice LAURENT tient à informer le Conseil que les interventions pour déboucher les canalisations obstruées par tous ces objets ont déjà coûté plus de 12.000 € depuis le début de l'année.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est close à 21 H 45.

Enseignes :	Superficie :	Montant par m2 au 01/01/2017
	< ou égale à 12 m2	15,40 €
> à 12 m2 et < ou égale à 50 m2	30,80 €	
< à 50 m2	61,60 €	
Dispositifs Publicitaires Et Préenseignes	Supports Non Numériques	
	< à 50 m2	15,40 €
	> à 50 m2	30,80 €
	Supports Numériques	
< à 50 m2	46,20 €	
> à 50 m2	92,40 €	

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2016-39 : Fixation du prix de vente de 4 terrains constructibles sur la parcelle abritant les Ateliers Municipaux.

PAR 16 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (M. SCHROEDER Jean-Marie),

DECIDE de fixer le prix des terrains en vente des 4 terrains constructibles créés sur la parcelle abritant les Ateliers Municipaux selon le tableau ci-contre :

Référence terrain	Parcelle	Ares	Prix du terrain
1	902/98	6,65	86 450,00 €
2	901/98	5,67	76 545,00 €
3	897	5,06	70 840,00 €
4	899	7,24	95 568,00 €

REPAS DU PERSONNEL COMMUNAL



NOUVEAUX BERCEAUX ET NOUVEAUX ARRIVANTS 2015.

Le rendez vous a été donné à la salle de l'hôtel de ville aux nouveaux arrivants et berceaux 2015. Après le traditionnel discours de Mr le maire accompagné d'une délégation municipale, les jeunes papas et mamans se sont vus offrir une rose et un jouet, quant aux nouveaux Aumessois, une rose et une pièce commémorative du musée des mines leur ont été offerts. La cérémonie se clôture avec le pot de l'amitié en présence des différents représentants d'associations de la commune.



COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

(et Journée Nationale du souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation)

En ce 8 mai 1945, la France a pu respirer de nouveau après une guerre menée par un tyran pendant près de 6 ans.

En ce jour anniversaire les anciens combattants, le corps des sapeurs pompiers, le conseil municipal, les membres des associations et la population ont rendu un vibrant hommage au monument aux morts.

Après le traditionnel discours de Mr Maurice Laurent, adjoint au maire, l'assemblée a été invitée au pot de l'amitié.



CEREMONIES DE LA FETE DU TRAVAIL

Le 1er Mai, un symbole de la lutte des classes et de l'identité du monde ouvrier « libérer le travail contraint ». Symbole qui sera tout de même à l'origine des lois sur le repos hebdomadaire en 1906 et des 8 Heures en 1919, pour devenir en 1947 un jour chômé et rémunéré.

Depuis plusieurs années, Aumetz célèbre cette journée le 30 avril au soir, et cette année encore étaient présents autour du Maire Gilles DESTREMONT, outre une partie du conseil municipal, les représentants des associations aumessoises, les sapeurs pompiers et l'Harmonie d'Aumetz, la population s'est toujours jointe à cette « Fête du Travail ».



Les jeux intervillages, transformés en rencontres de l'Amitié ont eu lieu cette année à VEZIERES, le week end de l'Ascension en mai.

Petite commune de la Vienne avec 350 Habitants, Vézères subit comme toutes les communes de France, les restructurations budgétaires, et une « certaine gêne » s'est instaurée pour la préparation de ces journées de l'Amitié. Mais ne dit on pas que la sympathie qui existe entre nos deux régions (Canton des Trois Moutiers et Aumetz) ne doit pas souffrir de ces restructurations gouvernementales. C'est ainsi qu'une petite délégation d'élus municipaux s'est rendue dans la Vienne, afin de pérenniser toutes ces années d'un jumelage omniprésent par des jeux et des rencontres amicales qui ont eu lieu chaque année depuis 1993.

Dans un concept tout à fait différent, Vézères a organisé une randonnée pédestre où les adhérents ont pu dialoguer entre eux et participer à un repas dansant en soirée, placé sous le signe de cette amitié qui nous lie depuis tant d'années.

La Ville d'Ildrija (Slovène) n'ayant pu être présente, frappée elle aussi par des restructurations budgétaires, la réunion de tous les élus Viennois et Aumessois a permis de constater qu'une poursuite de ces rencontres était souhaitée par l'unanimité des élus., qu'il fallait favoriser ces échanges, renforcer ces liens d'amitié avec notre jeunesse, donner un concept et un souffle nouveau à ces rendez vous annuels. La ville d'Aumetz est donc chargée d'organiser ces journées de l'amitié à l'ascension, en mai 2017 et d'ores et déjà, nous nous devons de penser à l'hébergement de nos amis Viennois et Slovènes, qui attendent bien sur la participation de leurs amis Aumessois pour le gîte.

Ce ne sera qu'avec la participation de toute la population que nous pourrons continuer à œuvrer pour que ces liens durent et perdurent, et que notre jeunesse s'intègre à ces rencontres de l'Amitié entre la Vienne et la Slovénie.

Pour la Commission Culture et Jumelage
Marie LEBRUN

Rencontres de l'Amitié Mai 2016



LA FETE DE LA MUSIQUE EN IMAGES



Caisse N°1



Bar à bière



Stand de frites



Régie son salle du Temple



DETTO



Stand de saucisses



Bar à cocktails



Chorale Bel Paese



Trois + un



Ecole de musique «à ta portée»



Les voix de l'Est



TAPALAJ



La chorale de l'ATSO



Cyrille Cataudella



Stands restauration la nuit ...



Caisse N°2



Stand hamburgers



Bar à bière ...de nuit



Régie son place



Les p'tites Nanas



Les Acousticoeurs



Les p'tites Nanas



Les p'tites Nanas



Juke Box Victim



Les p'tites Nanas



Génération Country



ATRIA



Les p'tites Nanas



Harmonie d'Aumetz



Wilson Park

LOTO DU C.C.A.S.

Pour cette nouvelle édition spéciale un quart de siècle, une chaîne de solidarité sans faille a su se créer pour la préparation de la journée loto de la St Valentin.

Associations, commerçants, artisans, particuliers, bénévoles et tous les membres du C.C.A.S. ont relevé les manches et ont permis de faire de cette manifestation une sacrée réussite.

Après les souhaits de bienvenue et l'annonce des règles habituelles, Mr le maire a commencé ce tirage populaire. A la pause Mr RIGHETTI Sébastien a pris la relève au tirage de la seconde période et au total plus de 9 lots ont été gagnés et 20 lots de consolation distribués.

Cet événement s'est clôturé par le tirage de la tombola gratuite de la St Valentin par des mains innocentes qui ont fait 25 heureux. Sans oublier cette année un lot spécial enfant gagné par une fille. Encore cette année vous avez été nombreux à prouver que le don de soi existe toujours et tout cela dans une formidable ambiance, un entrain extraordinaire et un succès incontestable. Merci à vous tous et toutes joueurs, à tous les donateurs mais aussi aux bénévoles et aux membres du C.C.A.S. qui ont fait un travail formidable et qui sans eux ce loto n'aurait pas eu cette ampleur. Merci mille fois à eux.

Pour le C.C.A.S.
Amandine HUBERT vice présidente du CCAS



APRES MIDI RECREATIF

C'est sous un soleil radieux, en ce 3 avril que la salle polyvalente a accueilli l'ensemble des anciens des 7 communes adhérentes aux projets CODERPA pour un après-midi récréatif. Après un discours de MR le maire de AUMETZ, Mme Bénabent Vice Présidente du CODERPA et Mme HUBERT Amandine, Vice Présidente du CCAS, les associations : Génération Country, Mireille Raconte, Les Voix de l'Est, Nippon Kempo et Les p'tites Nanas ont animé formidablement bien et ont en mis plein les yeux à l'assemblée présente. Sans oublier l'interprétation d'une doyenne de 96 ans de la commune de qui chanta « on a toujours 20 ans ». Un goûter bien mérité fut servi par les membres des CCAS de Boulange, Angevilliers, Rochonvillers, Tressange et Ottange. Cette manifestation se termina vers 18h00 après un dernier mot de Mr le Maire.

Je tiens à remercier l'ensemble des membres du CCAS, la municipalité d'Aumetz et surtout les associations présentes car grâce à toutes et tous cette après-midi fut une formidable réussite. Merci à tous

Mme HUBERT Amandine Vice présidente du CCAS



GOUTER MUNICIPAL DU JEUDI

Comme à l'accoutumée, c'est le dernier jeudi d'avril que s'est clôturée la saison 2015/2016 des goûters du jeudi offerts par la Municipalité aux anciens de notre commune.

C'est autour d'un magnifique gâteau que fut mise à l'honneur Régine COULON par l'association du 3ème âge pour son engagement et sa dévotion envers nos personnes âgées. Après un petit discours de Mmes HUBERT Amandine et OMODEI Arlette, nous avons dégusté cette douceur.

Je tiens à remercier l'ensemble des personnes présentes aux goûters ainsi et surtout Régine COULON pour son investissement qui va au-delà de l'employée de mairie et à sa sœur qui forment à elles 2 un duo extraordinaire. Je souhaite de bonnes vacances et vous donne rendez-vous à la réouverture en octobre prochain.

Mme HUBERT Amandine VP CCAS



FÊTE DES MÈRES 2016

Les mamans de notre commune ont été mises à l'honneur le 28 mai 2016. L'ensemble du CCAS et la municipalité a donc invité les mères et leur entourage à la salle des spectacles joliment décorée pour un spectacle et un encas offerts.

Les associations les p'tites Nanas et Génération Country ont une nouvelle fois répondu présentes pour une représentation magnifique. Bien-sûr cette soirée a été agrémentée par un discours de Mr le Maire, Gilles Destremont et le traditionnel cadeau a été distribué aux mamans présentes.

Merci aux membres des associations, de la municipalité, du CCAS et aux bénévoles pour leur investissement pour cette belle soirée. A l'année prochaine.



Aides sociales et permanences :

Voici le soleil, la chaleur ce qui annonce les prémices de l'été et donc des vacances! Comme chaque année la permanence du mardi se fait la malle, prend ses valises et met les pieds en éventail sous le parasol pour une pause estivale du 04 juillet au 31 août.

Bonnes vacances à toutes et tous. Prochain rendez-vous le mardi 06 septembre 2016 à 15h00 pour la reprise.

HUBERT Amandine pour le ccas

Les pieds, les mains, les pinces, des bouchons de liège, ... tout est prétexte chez les petits pour créer de belles oeuvres pour leurs parents et pour décorer la crèche.



Les parents sont toujours gâtés par leurs enfants aussi bien chez les petits que chez les plus de 18 mois.

Pour la fête des mamans, des bouquets et arrosoirs garnis de marguerites ont été réalisés sans oublier un poème et des photos prises par les animatrices, qui font preuve de beaucoup d'imagination. Le cadeau de la fête des pères est pratiquement achevé dans les deux sections, mais surprise les enfants ne divulgueront rien !!



Les enfants ont souvent des occasions de faire la fête que ce soit dans la piscine à balles pour les petits, lors des goûters d'anniversaire ou lors de petites danses improvisées et comptines. N'hésitez pas à nous contacter pour toutes informations.



Multi accueil les Chrysalides 5 route d'Audun le Tiche 57710 AUMETZ
Par téléphone au 03.82.85.50.28 ou par mail multiaccueil-les-chrysalides@orange.fr



L'accueil pendant les vacances de printemps s'est déroulé du 11 au 15 avril 2016.

Les activités proposées avaient pour thème les arts urbains avec des tags, de l'aérographe et la réalisation d'une fresque afin de sensibiliser les enfants à des techniques de peintures et de dessins différentes de celles dont ils peuvent avoir l'habitude.

Le sport était à l'honneur également avec un parcours de mini-golf, des jeux de plein air, du tir à l'arc, du basket et du football, lors de ces temps de sport, l'esprit de compétition était présent tout en restant dans un registre de courtoisie, de convivialité et d'entraide.



Le côté créatif a été travaillé également pour réaliser des sculptures de l'île de Pâques en argile, des légendes et histoires fantastiques ont été racontées chaque jour pour travailler l'imaginaire de l'enfant et permettre des retours au calme. La semaine s'est terminée sur un atelier de cuisine de bonhommes en pâte briochée et de parts de gâteaux factices qui ont servi de contenants à des friandises offertes aux enfants.



Celles-ci ont été dégustées après avoir fait une petite fête de fin de centre où des jeux musicaux étaient proposés.

Un journal du centre a été réalisé par nos reporters en herbe. Cet atelier sera repris pour chaque centre afin de mettre en valeur le travail réalisé par les enfants et responsabiliser les plus grands autour de ce projet. (photographie, rédaction, choix des images, interview etc.)

L'accueil d'été se déroulera du 6 au 29 juillet. Voici les objectifs.

Considérant que la majorité des enfants inscrits pour le centre est âgée de 3 à 6 ans nous sommes partis sur des approches ludiques de l'histoire et de l'environnement.

Les activités étant adaptées par ordre de difficulté et de temps selon ce même critère. Sachant qu'un enfant de 3 ans à 6 ans a une capacité de concentration maximale de 10 à 20 minutes, les activités et les explications seront courtes. En outre entre chacune d'elles un temps calme est prévu ou une occupation libre.



Les histoires sur le thème celtique et Hawaïennes permettront une évocation ainsi que le développement de l'imaginaire et une approche historique.

Les activités manuelles (sculptures, calligraphie, bricolage) participent à la motricité fine et à l'expression artistique, géométrique et logique mais aussi à la perception tactile.

Les sorties et jeux olympiques permettront aux

enfants de satisfaire leurs besoins fondamentaux : communiquer, bouger, se réaliser... mais aussi se socialiser à travers des jeux d'équipes.

L'encadrement réservé au personnel qualifié assurera le besoin de sécurité et le besoin de maternage qu'éprouvent les plus petits à certains moments de la journée (arrivée, séparation avec leurs parents).

Nous apprendrons aussi aux enfants à travers les activités et les règles de vie le respect d'autrui, de l'environnement et du matériel mis à leur disposition. Enfin, leurs travaux seront mis en valeur et exposés aux yeux du public et de leurs parents afin de les valoriser.



Activité Vélo à l'école : déjà engagé depuis plusieurs années dans une sortie Cyclo de 20 km pour les Classes de CM1 et CM2, l'ensemble des élèves pourra désormais profiter d'une initiation à la pratique du vélo à l'école, grâce à une piste cyclable tracée dans la cour de l'école.

La participation de la gendarmerie nationale pour le permis piéton en classe de CE2 permettra aux élèves de devenir des piétons puis des cyclistes avertis.

Classe transplantée : Les classes de CE1/2 et CE2/CM1 se sont rendues dans les Vosges, au Pont du Metty, du 15 au 17 juin pour un mini séjour sportif (acrobranche, orientation) et de pleine nature.



La classe de CM2 a participé le 14 juin au concert POP Songs organisé par l'INECC et l'Education Nationale. Durant toute l'année, les élèves ont préparé des chants, avec une intervenante, pour présenter, sur la scène de la salle polyvalente, un concert partagé avec le groupe belge Witloof Bay, et 100 autres élèves venant de Fontoy, Ottange et du Collège Lionel Terray. Un beau moment musical devant un public nombreux et conquis.

TAP

Pour la deuxième année, nous avons une belle participation des enfants aux TAP. Les associations quant à elles ont répondu positivement à l'appel.

- L'harmonie
- La Country
- Le Club des Echecs Tressangeois
- Les Clubs sportifs



Basket

- La protection Civile
- Le personnel du périscolaire
- Les atsem
- Le personnel de la bibliothèque



Le club de pétanque qui a bien voulu partager le boulodrome



Foot



Permettant aux enfants de découvrir des activités qu'ils ne connaissaient pas, et aux associations d'avoir grâce, aux TAP, de nouveaux membres. Un grand Merci à tous, des liens se sont tissés évitant l'individualisme. C'est un bel élan de solidarité.

Lebrun Marie : Adjointe aux affaires scolaires.



Présence de Mr Gilles DESTREMONT, Maire d'AUMETZ à l'inauguration de la «statue du Mineur de Fontoy» le samedi 18 juin à 11h



Mr Gilles DESTREMONT, Maire d'AUMETZ a eu l'honneur et le plaisir de répondre aux invitations de Mr Gerardo Bellantone, Consul Général d'Italie pour le 70ème anniversaire de la République Italienne au Salon du Consulat Général à METZ, le 3 juin 2016 et de Mr Andrej SLAPNICAR, Ambassadeur de Slovénie en France pour célébrer les 25 ans de l'indépendance de la République de Slovénie, Salle des Fêtes de la Mairie du XVIème arrondissement de PARIS, le 31 mai 2016.



Le collège Lionel Terray primé au concours « Je fleuris la Moselle à l'école » qui récompense les actions réalisées par les écoles et liées au jardinage, au fleurissement, au potager ou à la nature en général. La remise des diplômes a eu lieu aux Jardins fruitiers de Ars-Laquenexy. Bravo aux élèves et aux enseignants.



ARRETE N° 2016-43 ENGAGEANT LA MODIFICATION DU PLU DE LA COMMUNE D'AUMETZ

ARTICLE 1 :

La mise en œuvre de la procédure de modification du PLU conformément aux dispositions des articles L123-13-1 et L123-13-2 du code de l'urbanisme.

ARTICLE 2 :

Les objectifs poursuivis sont :

- * Ajustements du règlement et de l'OAP pour débloquer une opération de construction en cœur d'îlot :
- retrait des parcelles ci-dessous de la zone IAUa et classement en zone NJ «JARDIN»

Section 2 parcelle 132 d'une contenance de 2 a 40 ca

Section 2 parcelle 315 d'une contenance de 1 a 50 ca

Section 2 parcelle 317 d'une contenance de 0 a 50 ca

* Emplacements réservés :

- intégration dans le domaine public communal de parcelles rue Paul Verlaine :

Section 1 parcelles 112, 114, 116, 118, 120 et 532 d'une contenance totale de 386 m2 (trottoirs)

Section 3 : bande de terrain longeant la parcelle 859 et les garages avoisnants (élargissement de voirie)

ARTICLE 3 :

Pour mener à bien la concertation prévue à l'article L300-2 du code de l'urbanisme de l'association des habitants d'Aumetz, des associations locales et des autres personnes concernées, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, l'information se fera par :

- ouverture d'un registre en mairie pour y consigner leurs observations,
- parution dans la presse,
- insertion dans le bulletin municipal,
- publication sur le site internet de la commune.

ARTICLE 4 :

Conformément à l'article R123-25 du code de l'urbanisme, le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois.

Fait à AUMETZ, le 10 mai 2016
Le Maire, Gilles DESTREMONT



Les membres de l'association



Le comité



Les 60 ans de l'association

DES NOUVELLES DE L'AFFI

Compte rendu de l'assemblée générale du 23 avril 2016

Nous étions peu nombreux en ce jour d'assemblée générale mais le cœur et la bonne volonté y étaient.

Grâce à la présence au sein du comité de personnes expérimentées, rompues au système du bénévolat, mais aussi de plus jeunes qui apportent quelques idées, l'AFFI est une association qui se porte très bien, malgré ses nombreuses années d'existence. Tout cela, dans une ambiance généralement détendue. L'association n'est toujours pas promise à la disparition. Elle évolue et s'adapte à son temps ; sachant que cette année, elle a fêté ses 60 ans d'existence. Le comité espère cependant un apport de sang neuf dans sa constitution. Il fait appel aux jeunes volontaires (et moins jeunes !) pour venir l'aider dans ses manifestations.



Discours lors des 60 ans de l'association

Manifestations à venir
18 septembre 2016 : retrouvailles
Novembre 2016 : festival du film italien.

A.T.S.O.
Aumetz



Association des Travailleurs
Slovènes d'Origine
2, rue de la Fontaine
57710 AUMETZ

Le 7 février 2016, notre Assemblée Générale a eu lieu à la mairie.

Le **comité** a été renouvelé lors de la réunion du bureau et se compose ainsi :

- Présidente : Magdalena Madotto
- Vice-Président : Stanislas Ricci
- Secrétaire : Jeanine Glavic
- Secrétaires adjoints :
Bernadette Humbert et Claude Madotto
- Trésorier : Louis Glavic
- Trésoriers adjoints : Gilbert Hanriot et André Nézic
- Assesseurs : Annie De Toffoli, Jean De Toffoli, Marie viccini,
Madeleine Hanriot et Ernest Pecovec.

90 ans de l'Association, 21 mai 2016.

La journée a débuté sous un soleil radieux.

Devant le local de l'A.T.S.O. :

- Andrej Slapničar, Ambassadeur des slovènes en France,
 - Gilles Destremont, Maire d'Aumetz,
 - Jacky Aliventi, conseiller départemental,
 - le Président de Sallaumines,
 - Madame la présidente Magdalena Madotto,
 - le groupe folklorique slovène en habit traditionnel,
 - la chorale Jadran de Freyming-Merlebach,
 - la chorale A.T.S.O., les membres de l'Association, les invités et des habitants ont défilé dans les rues d'Aumetz.
- L'harmonie d'Aumetz dirigée par Jean-Claude Aubrun a ouvert le cortège jusqu'au monument aux morts où 2 gerbes ont été déposées par la Présidente et le Maire, puis par la Présidente et l'Ambassadeur.

Respect d'une minute de silence lors de la sonnerie aux morts avant la Marseillaise et l'hymne slovène chanté par les chorales Jadran et A.T.S.O.

Et c'est encore en musique, que l'on s'est dirigé vers l'Eglise où une messe a été célébrée par l'Abbé Kamin, aumônier slovène et le Prêtre Stéphane Kamm, curé de la paroisse. L'office a été rehaussé de chants slovènes interprétés par la chorale Jadran.

A douze heures, près de 200 personnes se sont retrouvées dans la salle des fêtes de la mairie où après les discours de bienvenue et l'intermède musical de l'Harmonie, chacun et chacune ont levé le verre de l'amitié et souhaité longue vie à la société slovène tout en dégustant verrines et autres amuse-bouche offerts par la Municipalité.

Vers 13h30, tout ce beau monde s'est rassemblé à la salle de spectacles pour un repas et une après-midi festive agrémenté de chants par la chorale Jadran et l'A.T.S.O. le groupe folklorique a mis l'ambiance avec ses danses slovènes et en faisant participer les invités. Et c'est en chantant que l'on s'est quitté, la bonne humeur et la joie clôturant cette belle journée.

Un grand merci aussi à André Pislar pour les panneaux retraçant la vie de l'A.T.S.O. de 1926 à 2016 et aussi à toutes et tous qui nous ont soutenus et aidés pour que cette fête soit une réussite et elle l'a été.

Rendez-vous dans 10 ans.

Une partie de l'A.T.S.O. est déjà en vacances, les autres vont suivre. Nous souhaitons à tous un bel été que vous partiez ou pas. On se retrouvera à la rentrée en septembre.

Bonnes vacances sous le soleil.



Programme des festivités prévues pour 2016 :

- 7 août : fête plein air place de la mairie ou temple.
- 2 octobre : bal des vendanges.
- 11 décembre : Saint Nicolas.



Avant de clore cette saison par notre assemblée générale le 24 juin, nous vous proposons des photos de nos dernières activités.

Soirée beignets du 15 février réunissant petits et grands pour s'amuser mais aussi et surtout pour déguster les beignets confectionnés par les membres du comité.

La marche du printemps, jour de l'Ascension le 5 mai, a réuni plus de 50 marcheurs sous un beau soleil malgré la fraîcheur et le vent.

Nous souhaitons à tous nos membres sportifs de bonnes vacances ensoleillées pour être fin prêts à la reprise de septembre.

Bernadette Humbert



L'association "Les Ailes d'Eurydice"

Samedi 26 mars, l'association "les ailes d'Eurydice" a organisé sa 2ème chasse aux œufs. Et quel succès ! Beaucoup de monde s'était déplacé pour venir participer, ce fut une belle réussite. La venue de deux mascottes a également attiré beaucoup de monde. Marcus de la pat' patrouille et Stuart des Minions sont venus rencontrer les enfants, sans oublier notre lapin de pâques. La joie sur leur visage nous a fait chaud au cœur.



La chasse aux œufs avait lieu à la salle de spectacle. De plus, un grand château gonflable avait été installé à l'intérieur ainsi que la pêche aux canards ou de nombreux lots étaient à gagner.

Les enfants étaient ravis de cette journée ainsi que tous les membres de l'association.

Début mars, nous avons tenu notre 1ère assemblée générale et le bilan fut plus que positif. Nous rappelons que notre association a pour but d'aider et de soutenir les enfants atteints de mucoviscidose au profit de l'hôpital Brabois de Nancy. En novembre 2014, nous avons remis un chèque de 3637€ à l'association Lorraine Souffle.



Avec cette somme, cette association a pu acheter des appareils pour la kinésithérapie des enfants. En 2015, c'est la somme de 6500€ qui va leur être remis. Ils pourront acquérir 6 tablettes, 2 télévisions, des jeux vidéo et d'autres appareils pour la kinésithérapie. Nous en sommes très heureux.

Notre prochaine manifestation aura lieu le samedi 22 octobre. Ce sera notre repas dansant. Nous vous attendons nombreux.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles qui viennent nous aider lors de nos diverses festivités.



Monique Kusson, puéricultrice et coordinatrice à l'hôpital Brabois de Nancy et Sandra Schneider, présidente de l'association

HARMONIE D'AUMETZ

Des joies et des peines

Un programme chargé : L'harmonie d'Aumetz a débuté l'année 2016 par l'assemblée générale de la société. Le comité démissionnaire a été reconduit dans sa totalité, sous la présidence de Paola Spaniol qui signe pour un nouveau mandat. Didier Dellalibera, ancien trésorier-adjoint, a été élu trésorier par l'ensemble des musiciens.

Les membres de l'harmonie se sont ensuite attelés à la préparation du traditionnel repas dansant, la choucroute du 13 mars, animée par l'orchestre Jo Miller. Cette manifestation a connu un grand succès, dans une excellente ambiance, conviviale et festive. Les danseuses et danseurs ont profité de la piste jusqu'au dernier moment et n'ont pas ménagé leurs efforts. La choucroute, préparée par nos cuisiniers habituels, a régalié l'ensemble des participants. Elle est, paraît-il, meilleure d'année en année. L'expérience sans doute ?

Invitée par le Brass Band Musicalis, l'harmonie a ensuite participé à un concert le 9 avril, dans la salle de l'étincelle d'Algrange. Une belle soirée, placée sous le signe de la qualité musicale et de l'amitié.

Des lauriers au concours national : Sous l'impulsion de notre chef, Jean-Claude Aubrun, les musiciens ont préparé le concours national de la Confédération Musicale de France, section Moselle et Meuse. Ce concours se tenait dans la grande salle de l'Arsenal de Metz, le dimanche 15 mai. Après d'intenses répétitions les semaines précédentes, les musiciens ont présenté les deux oeuvres devant le jury attentif. Impressionnés par la splendeur et l'immensité de la salle, mais motivés afin de donner le meilleur de leur compétences, les membres de l'harmonie d'Aumetz ont réussi à obtenir un premier prix en première division, avec la moyenne de 16 sur 20. Les commentaires du jury, sur la cohérence du groupe, le potentiel de l'ensemble, nous ont beaucoup touchés et rassurés. Face à des harmonies bien supérieures en nombre, nous étions tous satisfaits de cet excellent résultat qui a mobilisé toute notre énergie durant une longue période. Cette satisfaction et l'expérience acquise durant la préparation, nous permettent d'envisager d'autres manières de préparer les concerts et nous redonnent confiance en l'avenir. Nous sommes tous fiers d'avoir représenté notre commune à cet événement majeur et rare dans la vie d'une petite harmonie comme la nôtre. Merci à tous les musiciens pour leur sérieux et leur engagement, car ce n'était ni évident et ni facile.

Une peine immense : Mais notre joie était quand même atténuée par deux tristes nouvelles. César Calastretti, saxo ténor, nous a quittés le 11 avril. César, homme bon et chaleureux, qui avait appris la musique très tard dans sa vie, restait un passionné. Il avait toujours un immense plaisir à jouer avec nous et il le montrait en participant à la quasi-totalité des manifestations. Malade depuis de nombreux mois, il avait rejoint le pupitre des saxophones malgré tout et croyait en sa bonne étoile. La maladie en a décidé autrement.

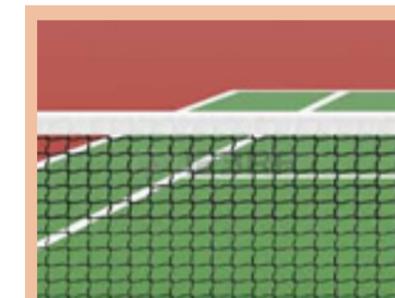
Sa bonne humeur, son envie de faire la fête, nous manqueront encore longtemps. Merci César pour tout ce que tu as apporté dans les rangs de l'harmonie. Nous sommes heureux de t'avoir connu.

Puis le mardi 19 avril, nous apprenions stupéfaits, le décès du Chef, de celui qui restera le Chef dans nos mémoires. Monsieur Roland Spaniol venait de quitter cette terre. Monsieur Spaniol, Roland, une figure locale, le pilier du renouveau de l'harmonie avait posé définitivement sa baguette de direction. En 1970, entouré d'une bande d'irréductibles musiciens aumessois, il avait relancé la défunte Harmonie de la Mine d'Aumetz. Rapidement une école de musique était créée et de nombreux élèves usaient leurs jupes et pantalons dans la salle paroissiale, sous la conduite de monsieur Spaniol et des professeurs-musiciens bénévoles. D'une douzaine de membres, l'harmonie passa à 48 musiciens. Des dizaines de jeunes furent formés, accompagnés par ce guide-chant que tous se rappellent. Certains suivirent des formations au conservatoire de région à Metz et continuent à exercer la musique professionnellement avec passion ; c'est beaucoup grâce à lui. Et jusqu'en 2006, Roland dirigea cette harmonie qui lui tenait tant à cœur, avant de céder son bébé à Jean-Claude Aubrun.

Mais Monsieur Spaniol, c'était aussi un ami, un père, une personnalité avec un humour, une gouaille, un accent et des expressions qui resteront dans notre mémoire collective. C'était aussi un amoureux de la vie, de la fête, une personne sensible à l'injustice, qui possédait de solides convictions et rêvait de changer le monde. Tout cela avait forgé une forte et durable complicité avec lui.

Chef, merci pour tout ce que vous nous avez appris, pour votre dévouement à la cause de l'harmonie, et surtout, merci pour tous ces bons moments passés ensemble. Nous ne vous oublierons jamais ; nous sommes tous orphelins aujourd'hui.

Denis CHOLLOT
Secrétaire de l'Harmonie d'Aumetz.



TENNIS CLUB AUMETZ

Le court de tennis extérieur est accessible pour la saison été 2016. Pour tous renseignements, veuillez prendre contact au 03.82.91.99.93 ou au 07.81.58.12.43





La deuxième édition du Country Day organisé par Génération Country Aumetz a eu lieu le dimanche 10 avril sur la place de la mairie. Le soleil était présent, les habitants d'Aumetz ont pu se restaurer autour du barbecue et du stand crêpes, gaufres, et de nombreux danseurs de la région avaient fait le déplacement pour danser sur le plancher prêt par la mairie de Marange-Silvange.

Cette année, un partenariat a été fait avec l'association de Tressange « Les Belles du Pays-Haut », afin d'organiser l'exposition de voitures et de motos. Une quarantaine de véhicules ont fait le déplacement, pour le plaisir des yeux de chacun. Le club a organisé une sortie familiale, au parc animalier de Aywelles en Belgique, c'était un moment de partage, et une façon de remercier tous les membres qui travaillent d'arrache-pied lors des différentes manifestations. Une journée qui a enchanté petits et grands.



Le bal annuel aura lieu le 15 octobre à la salle des spectacles à Aumetz. Vu l'engouement du dernier bal, les RUSTY LEGS ont accepté de revenir animer la soirée. L'entrée est fixée à 15€, et l'ouverture des portes aura lieu à 20h. Pour les personnes intéressées, 2 numéros de téléphone sont mis à votre disposition :

Marinette 06.77.43.66.25 et Véro 06.28.29.43.69.

La reprise des cours se fera le mardi 6 septembre avec : Paty de 20h15 à 21h45 et le mercredi de 18h à 19h45 pour les enfants et adultes débutants et de 20h à 22h pour les répétitions avec Tania et Véro. Les mêmes numéros sont à votre disposition pour toutes informations complémentaires ou inscriptions.

Le blog peut également être visité : <http://wakanda57.skyrock.com/>



NOUVELLES DU COMITE DES FETES

Les vacances approchent et le Comité des fêtes va prendre un repos bien mérité après le vide greniers qui, une fois encore, a remporté un franc succès ! Merci au temps qui était de la partie en nous faisant redécouvrir le SOLEIL (très souvent absent en ce mois de juin !).

Cette année, le Comité des fêtes aimerait innover en organisant une journée vide-dressing (très à la mode en ces temps) et demandée par beaucoup de personnes ! Lors de cette journée, les participants pourront vendre des vêtements, accessoires et chaussures en excellent état et si possible, de marques connues ! Cet avant-projet est encore à mettre au point et toutes les bonnes idées seront les bienvenues.



Les nombreux spectateurs ont passé un excellent après-midi dans la salle de spectacles.



Bien entendu, nous remercions tous les bénévoles pour leur participation au vide greniers, qui demande beaucoup d'organisation, de déplacements et de travail, avant, pendant et après cette journée conviviale et appréciée de tous.

Evidemment, merci aussi pour votre présence et votre bénévolat tout au long de l'année (théâtre, salon de la créativité...)

Bonnes vacances à tous et à toutes, en souhaitant vous retrouver tous en forme dès la rentrée !

Pour le Comité

Le Président : Jean-Marie SCHROEDER

ASSOCIATION DU 3ÈME AGE

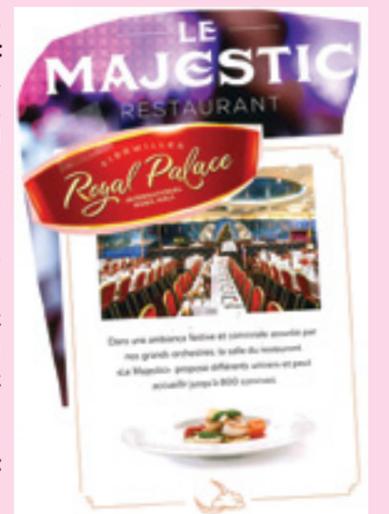
L'Assemblée Générale de l'Association du 3^{ème} Age qui s'est tenue le 16.02, au Foyer rue St Gorgon, en présence de Monsieur le Maire, Gilles Destremont, a permis de constater la vitalité et la « jeunesse » d'esprit de tous les membres, par le nombre impressionnant de « manifestations » internes qui ont été programmées tout au long de l'année : Galette des Rois – Beignets, crêpes –œufs de pâques- concours de belote – Couscous- gaufres – barbecue – Excursion Kirrwiller- Noces d'Or pour les Adhérents – Beaujolais - St Nicolas - Noël – sans oublier chaque dernier mardi du mois les « anniversaires ».

Toutes ses activités ont lieu tous les mardis et sont ouvertes à toutes et tous qui souhaitez adhérer à cette Association du 3^{ème} Age, qui n'a que le nom, car nos 3 fois 20 ans sont énergiques ! Le mardi également : activité « dentèle » et le vendredi matin activité « Gym douce ». Ambiance, bonne humeur, entraide, rigolade sont les maîtres mots de cette belle réussite.



Prochaine GRANDE SORTIE ouverte à tous : Excursion à KIRRWILLER au ROYAL PALACE Music Hall International MERCREDI 5 octobre 2016 Départ en bus Repas au Majestic « Spectacle FLAMBOYANT » l'association se tient à votre disposition pour Inscriptions et renseignements

Pour le Comité, la secrétaire : OMODEI Arlette





Le renouvellement espéré tarde à se faire sentir, la moyenne d'âge augmente vitesse grand V, le nombre de compétiteurs niveau Mosellan et + haut diminue, nous avons du mal à réunir les 8 joueurs nécessaires au championnat. Un nième appel est donc lancé à tous ceux qui voudraient rejoindre le club.

Malgré cela l'US Pétaque peut se valoir de bons résultats : 1/4 de finale au concours international du Luxembourg ; 1/4 de finale du Chpt de Moselle vétéran ; 16^{ème} au Chpt de Moselle Promotion (750 joueurs), Chpt clubs 2^{ème} ex aequo avec 1 match de retard

Le concours officiel du 29/05 a réuni 48 doublettes malgré le temps incertain, inespéré, Beau concours car très relevé 1 de nos équipes a été en 1/2 finale du B, les prochains se dérouleront le 19/07 et 31/08 en + de 55 ans, début des concours 14h30. Le 24 septembre, journée de championnat club nous recevrons 6 équipes de 8 joueurs, avec les vacances qui arrivent la gestion va être compliquée mais comme disent les jeunes "ça va le faire"

Notre local vient d'être entièrement rénové aux frais du club, éclairage -décoration- peinture -radiateur, 1 petit bijou où il fait bon vivre. Un merci aux rares bénévoles.

Une petite demande concernant les adultes, les parents et enfants qui utilisent les belles places misent à leur disposition :

RESPECTEZ -LES, nous qui sommes là quotidiennement constatons les dégâts occasionnés, les fabricants n'ayant pas encore mis de détecteurs à l'intérieur des boules celles-ci ne peuvent éviter les nombreux excréments canins, pourtant 1 endroit spécifique est destiné à nos valeureux compagnons.

US PETANQUE

Notre local ...



Rappel donc aux amateurs même novices que le club est ouvert les 6 jours de semaine de 14 à 18 h, venez vous informer sinon au 0685889649 ou lor57mo@live.fr

A tous et toutes d'excellentes vacances

MINES EN CHOEURS

L'assemblée générale s'est déroulée le jeudi 11 février salle des associations sous la présidence de Mme Marie LEBRUN. Le bilan des activités a été validé par les membres du comité. L'ensemble des manifestations de l'association et des prestations du chœur « Les Voix de l'Est » dirigé par André KOGOVSEK pour le premier semestre 2016 est illustré en images ...



1^{er} Salon des antiquaires les 26-27-28 février



Chants de bienvenue à l'inauguration du salon des antiquaires



Participation à l'après midi «CODERPA» le 3 avril



Une tournée de 6 concerts dont 3 en Italie à Dervio et 3 en Slovénie (Idrija, Trbovlje et Sentrupert) a été organisée par M.LEBRUN du 3 au 11 juin. Nous avons eu le plaisir lors de ce séjour convivial et culturel de visiter un grand nombre de sites en plus des villes de concert :

L'hôpital de résistants Franja, La ville de Maribor, la descente de la rivière Drava, Les grottes de Postojna, le musée des séchoirs à foin ...



Concert au Musée des «Kozolec»

Les Voix de L'Est

17 juillet : Concert au château de Malbrouck
23-24-25 sept : participation au festival de Malmedy (Belgique)
04 décembre : concert à l'église de Sierck
Décembre : Marché de Noël à Luxembourg

Prévisions pour la saison 2016-2017

21 juin : Fête de la Musique (concert et stand frites)
14 juillet 2016 : participation à la kermesse
décembre 2016 : participation au marché de Noël
Janvier 2017 : 2ème salon des antiquaires

Festival de chant choral organisé par «Les Baladins» de Florange le 17 mai 2016



Festival de chant chorales à Dervio en bordure du lac de COMO (It) les 03-04-05 juin 2016



Dicours de M.LEBRUN lors du concert de TRBOVLJE



Visite de SENTRUPERT

Mines en Choeurs

1er Marché du terroir

Le Dimanche 25 septembre de 8h30 à 12h30 nous vous proposons le 1er Marché du terroir, avec des produits issus de fabrication artisanale, A l'issue, vous sera proposé un apéritif concert

Presse itinérante

Pour la première fois le 13 octobre à Aumetz près de la place de l'Hotel de Ville va nous venir une presse à fruits,

Si vous avez des vergers qui produisent des pommes ou des poires, vous pourrez amener vos fruits et repartir avec du jus pour cet hiver

Ci contre tous les renseignements

Deuxième édition du marché de Noël

Pour la commission culture: Marie Lebrun

ATAV

(Association Thionvilloise d'Aide aux Victimes) :

Cette association a pour but d'accueillir les victimes (majeurs ou mineurs) d'infraction pénale divers (contraventions, délits, crimes...) mais aussi victimes d'accidents.

Elle écoute, informe, aide, accompagne, oriente et soutient les victimes du début à la conclusion du dossier.

Ce service est GRATUIT et CONFIDENTIEL. De ce fait, et avec une subvention accordée par la CCPHVA, une permanence sera ouverte chaque mardi de 9H à 11h30 en gendarmerie d'Aumetz.

PLAN CANICULE : Aides sociales, CCAS

Dans la continuité du plan grand froid, nous avons le souci de l'accompagnement de nos anciens, des personnes handicapées et isolées vulnérables.

Un courrier vous est déjà parvenu permettant de vous inscrire sur une liste qui a pour unique utilité la mise en place de visites et ou aides durant une période caniculaire par le CCAS.. Par le biais de cette information, nous vous rappelons les règles essentielles en cas de fortes chaleurs :

- recommandations générales (rafraîchir son habitation, se rafraîchir, éviter de sortir, se désaltérer, aider ses proches),
- symptômes et maladies liés à la chaleur (crampes, épuisement, coup de chaleur, insolation...),
- aliments (respect de la chaîne du froid, aliments à risque...),
- rafraîchissement et climatisation des habitations.

Si besoin, les numéros d'urgence à contacter sont les suivants :

- le 15 (Samu),
- le 18 (Pompiers),
- le 112 (numéro d'urgence unique européen).

Du 01 juin au 31 septembre, vous pouvez contacter la mairie aux heures d'ouverture des bureaux de 9h à 12h et de 14h à 17h, au numéro 03 82 91 90 63.

Une aide et/ou conseil vous sera apporté. Toutes personnes de + de 65 ans, les personnes en difficultés et/ou isolées et les personnes à mobilités réduites sont concernées. Ce plan ne saurait se substituer au plan canicule de l'état.

Amandine HUBERT, Arlette OMODEI

SERVICE ASSAINISSEMENT

Les problèmes d'assainissement et d'écoulement des eaux dans le réseau de différents quartiers de la commune proviennent essentiellement de la montée en charge du réseau due à l'engorgement des canalisations. Diverses matières s'accumulent et empêchent l'écoulement normal des eaux pluviales et usées.

Quelques exemples de dysfonctionnements qui perturbent notre réseau assainissement :

Les lingettes :

Bien que ces lingettes aient la réputation d'être biodégradables, elles sont notre plus gros problème, car elles ne se dégradent que très lentement, s'accumulent, s'agregent et bouchent ainsi les canalisations.

De gros dégâts peuvent alors survenir chez les riverains par inondation des caves (perte financière et matérielle plus au moins importante, préjudice moral).

Ne vous fiez pas aux étiquettes, ne jetez pas ces lingettes dans les w.c. elles ne sont pas aussi dégradables que le suggèrent les fabricants, il en va du bon fonctionnement du système d'assainissement.



Les matériaux de construction :

Lors de travaux de construction, le nettoyage des trottoirs ou du matériel utilisé sont évacués dans les avaloirs. Le sable, les résidus de ciment, les gravillons forment dans le temps une épaisse chape au fond des avaloirs et obstruent l'évacuation du réseau des eaux pluviales, ce qui provoque d'énormes flaques d'eau sur la chaussée.

Attention à ce type de nettoyage qui provoque des dégâts importants sur votre propriété.

Certains produits ménagers ou autres :

Ce que l'on retrouve également, ce sont les produits ménagers comme huile des friteuses, mais d'autres graisses, peinture, produits chimiques et tous autres produits qui forment une épaisse couche compacte au niveau des canalisations et des regards. Que penser également de ces odeurs de fuel qui remontent les canalisations et empestent les caves, voire les pièces habitables...?

Dans ce contexte de dysfonctionnements, la municipalité a élaboré un règlement concernant la gestion et l'utilisation du service assainissement qui fixe les devoirs et obligations de chacun.

Le policier municipal aura un regard sur ces différents points et pourra intervenir dans le cadre de ces missions.

AUMETZ 01/06/2016

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'axe de circulation entre le rond-point de la rue de la Maladrée et le lotissement du Carreau de la mine présente une réelle dangerosité.

C'est un point sensible de sécurité routière dans Aumetz.

Les problématiques de vitesse excessive, de stationnement abusif, de sécurité des piétons ont amené la "Commission sécurité" à prendre des mesures en vue de réduire significativement les risques.

Mesures sécuritaires prises :

- **Le stationnement rue de la Maladrée est interdit sauf «cases matérialisées».**
- **Le parking face à la boulangerie en zone bleue «stationnement autorisé 30mn », réservé à la clientèle.**
- **La vitesse, du rond-point de la rue de la Maladrée jusqu'au lotissement du Carreau de la mine, est limitée à 30 km/h.**
- **La signalisation au sol « ARRET INTERDIT » doit être impérativement respectée.**
- **Une nouvelle signalisation sera mise en place afin de sécuriser le passage piéton situé au bas de la rue Maladrée .**
- **Compte tenu du nombre de manquements aux règles de stationnement, la Municipalité va passer une convention avec une fourrière afin d'enlever rapidement les véhicules en infraction.**

Nous comptons sur le civisme et la responsabilité de chacun pour que ces mesures soient comprises et surtout respectées. La sécurité de chacun et de tous est en jeu.

Des contrôles fréquents seront effectués sur l'ensemble de cet axe afin de faire respecter ces dispositions.

La commission compte sur la pédagogie et la responsabilité de chacun avant de passer à l'acte de verbalisation.

AUCUNE TOLÉRANCE NE SERA DE MISE.

Merci de votre compréhension sécuritaire



Réfection complète de la cuisine, des toilettes et de l'entrée au 1er étage de l'Hôtel de ville



Marquages au sol à l'école primaire ainsi que dans certains quartiers de la ville



Réfection du sous-sol de la Mairie



Opération de fleurissement et d'embellissement sur tout le périmètre municipal



Installation d'un vidéo-projecteur avec écran à la salle polyvalente.

L'installation prochaine de l'Abbé Stéphane KAMM au presbytère d'AUMETZ, à la rentrée prochaine, réjouit les paroissiens et la municipalité qui voient dans cette nomination un « plus » pour notre localité, justifiée « Centre du Pays-Haut ». Cela a nécessité quelques travaux de confort, le rez-de-chaussée de cette habitation étant destiné à l'usage de bureaux, salle de réunions et réception du public, le premier étage devenant les appartements privés de Mr l'Abbé. C'est pourquoi, la municipalité a financé les travaux d'aménagement d'une pièce destinée à être la cuisine, dont les éléments ont été offerts gracieusement, merci aux généreux donateurs. Les travaux d'électricité, de peinture et tapisseries et autres, ont été menés à bien par les 2 fidèles et infatigables bénévoles du Conseil de Fabrique, qu'ils soient ici chaleureusement remerciés. D'ores et déjà, l'ensemble des conseillers municipaux se joint à moi pour souhaiter la bienvenue à Stéphane KAMM, dans notre paroisse et dans un presbytère digne de l'accueillir.

Gilles DESTREMONT

TRAVAUX AU PRESBYTERE



MÉDIATHÈQUE ST EXUPÉRY BILAN 1ER SEMESTRE 2016

Médiathèque Antoine de St Exupéry
1 rue Saint Gorgon
57710 AUMETZ
Tel : 03.82.91.05.98
biblio.aumetz@orange.fr
www.bibliaumetz.com

Chaque mois :

- Accueil de chaque classe de l'école primaire Marie Curie (6 classes),
- Accueil de 3 classes de l'école maternelle Paul Verlaine
- Accueil de 2 groupes de l'IME la Sapinière
- Cercle de lecture adultes (un mardi soir par mois : environ 15 participants)
- Doudous lecteurs (un samedi par mois, de plus en plus de participants environ 20 bébés et les parents)



- Intervention au multi-accueil les Chrysalides

- Intervention en pédiatrie à l'hôpital Bel Air en partenariat avec les bibliothèques de Nilvange, Hayange, Serémange-Erzange.



Plus ponctuellement, le Tour du monde des contes avec les élèves de 6^{ème} (toutes les classes) du collège Lionel Terray.

Et enfin, tous les mardis, intervention dans le cadre des T.A.P. avec des élèves de l'école Marie Curie.

Du 17 mai au 31 mai 2016 : Exposition Créa Diffusion « La nature et l'Homme ». Une exposition-vente d'objets artisanaux à la médiathèque.



Vendredi 27 mai 2016 : Rencontre avec l'auteur Gilles ABIER pour un groupe de 29 élèves du collège Lionel Terray.

Dans le cadre de Mosel'Lire, une rencontre d'auteur a été programmée à la médiathèque. Une heure de débat avec l'auteur, les élèves étaient très intéressés par la carrière de Gilles Abier, par le métier d'écrivain et le roman « Comment je me suis débarrassé de ma mère » dont il est l'auteur.



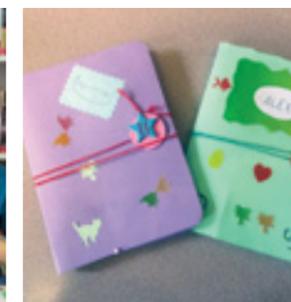
Vendredi 3 juin 2016 à 18h : Atelier voyage numérique à la médiathèque par la Cie TechTic and CO.

Dans le cadre des Insolivres 2016, la médiathèque d'Aumetz a accueilli un atelier « Carnets de voyages numériques ». Cet atelier, proposé à des adultes, a permis aux participants de travailler sur leurs propres photos de voyages et ainsi d'élaborer un carnet de voyages numériques. Un atelier qui s'est déroulé dans la bonne humeur !

Mercredi 15 juin à 14h : Toujours dans le cadre des Insolivres 2016, un atelier « carnet de voyages » a été proposé à la médiathèque, animé par Ophélie MARCZAK.



Quelques enfants du péricolaire se sont déplacés jusqu'à la médiathèque pour réaliser un carnet de voyages. Ophélie MARCZAK, de la médiathèque de Nilvange, représentant le Conseil Départemental de la Moselle, était présente pour leur prodiguer conseils et techniques et chaque enfant est reparti avec son petit carnet qui servira, sans doute, aux prochaines vacances. Cet atelier a été fortement apprécié par les participants petits et grands qui ont déployé toute leur créativité durant deux heures à la réalisation de ce précieux livret.



La Municipalité organise la retransmission des matchs de l'Euro 2016 à la salle polyvalente. Vous pouvez trouver les détails sur le site de la ville www.mairieaumetz.com et sur le lien facebook Aumetz c'est vous



Etat civil

Sur les Registres de l'Etat Civil :

Naissances

DUSCH Roméo le 02 février à THIONVILLE
MANZETTI Andrea le 09 février à MONT-SAINT-MARTIN
SCHNEIDER-PASCAL Morgan le 20 février à BRIEY
SCHAUINGER Laurine le 24 février à ESCH-SUR-ALZETTE
GALIOTTO Baptiste le 05 mars à THIONVILLE
BOUDJEMAA Adam le 06 mars à THIONVILLE
DONNINI Ezio le 12 mars à THIONVILLE
DEMIRAY Berat le 23 mars à BRIEY
WINGLER Ethan le 31 mars à LUXEMBOURG
BICKEL Maïlia le 31 mars à THIONVILLE
NEKAA Idriss le 13 avril à THIONVILLE
PHILIPPE-MOUREY Lucie le 02 mai à THIONVILLE
CHOTIN Romain le 12 mai à METZ
ALDRIN Calie le 17 juin à BRIEY
PLUNKET Djayden le 19 Avril à THIONVILLE



Mariages

Frédéric METZ et Christiane CHARO le 23 avril
Christophe GAUGENOT et Céline LELEUX le 30 avril
Julien MELLARD et Virginie GRESSET le 07 mai
Patrick POITOU et Véronique CIGALE le 04 juin



Décès

Patricia TALAMELLI veuve FELIZIETTI le 1er février à l'âge de 55 ans
Henri THEVENIN le 03 février à l'âge de 81 ans
François NICOLAS le 09 mars à l'âge de 91 ans
Jeanne JACOB veuve RAVEANE le 17 mars à l'âge de 88 ans
Marie WALASTER veuve JUSAC le 23 mars à l'âge de 97 ans
Raymond FRENTZ le 27 mars à l'âge de 79 ans
Geneviève SUBELJ veuve STEUER le 02 avril à l'âge de 88 ans
Marie KLEIN veuve SCHROEDER le 16 avril à l'âge de 93 ans
Roland SPANIOL le 19 avril à l'âge de 85 ans
Natalina FEBBRARI veuve ROSATI le 05 mai à l'âge de 90 ans
Patricia ROSENBAUM épouse DURANTE le 06 mai à l'âge de 57 ans
Fabien CHARY le 11 mai à l'âge de 59 ans
Eugénie VINCIARELLI veuve PITUELLO le 11 mai à l'âge de 85 ans
Julienne KUBIAK veuve STOBNICKI le 17 mai à l'âge de 79 ans
Maria RULLI veuve BELFIORE le 23 mai à l'âge de 87 ans
Guy LOPEZ le 05 juin à l'âge de 71 ans
Dina CAMPOVARI veuve GENTILE le 09 juin à l'âge de 91 ans

